

IÑAKI ECHANIZ

Député de la 4e circonscription des Pyrénées-Atlantiques



LETTRE D'INFORMATION

N°17 - JANVIER 2024

Dans cette première lettre d'information de l'année, retour sur le mois de janvier notamment marqué par l'adoption, à l'Assemblée nationale de ma proposition de loi sur le logement. Mais avant cela et puisqu'il n'est jamais trop tard...

2024

BONNE ANNÉE - URTE BERRI ON - BONA ANNADA



Car même le ter tervier, il n'est pas trop tard
Belle et heureuse année
Qu'elle soit faite de paix, de solidarité et de fraternité



Flashez-moi !

ADOPTION DE MA PROPOSITION DE LOI SUR LE LOGEMENT

Ma proposition de loi pour mieux réguler le nombre de locations touristiques largement adoptée par l'Assemblée nationale.

La proposition de loi visant à remédier aux déséquilibres localifs a été adoptée très largement en première lecture à l'Assemblée nationale. Seuls les députés du Rassemblement National et des Républicains s'y sont opposés.

Ce texte, très attendu par les acteurs du terrain, permettra de réguler l'essor des meublés de de tourisme en alignant les règles fiscales et réglementaires sur celles des locations longue durée. Les élus locaux disposeront également d'une véritable « boîte à outils » pour adapter leur politique du logement au plus près du terrain.

Plus précisément, **les communes auront la possibilité de se saisir du dispositif d'autorisation de changement d'usage pour mieux maîtriser l'expansion des locations saisonnières**. Elles pourront aussi **mettre en place des quotas de meublés de tourisme**, **désigner des zones réservées à la construction de résidences principales** ou encore **abaisser le nombre maximal de jours de location touristique des résidences principales de 120 à 90 jours**.

Le texte prévoit également la généralisation du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour éviter un départ des locations de longue durée vers les locations touristiques, jusqu'à non soumises à cette obligation. De même, l'abattement fiscal dont bénéficient les meublés de tourisme (de 50 et 71%) est revue à la baisse. **Désormais, les avantages fiscaux entre locations courte durée et longue durée seront alignés. Les gîtes ruraux, les maisons d'hôtes et les stations de sports d'hiver et d'alpinisme conserveront des avantages fiscaux.**

Le texte devra maintenant être examiné au Sénat dans les prochaines semaines puis débattu en commission mixte paritaire (CMP) avant une adoption définitive du texte.

L'adoption de ce texte est l'aboutissement de longs mois de travail transpartisan et d'une mobilisation collective. Elle vient récompenser un travail de terrain avec les associations de riverains, les élus locaux et les acteurs de terrain. Nous venons d'envoyer un signal puissant pour répondre à la crise du logement et favoriser la location de longue durée.

C'est une grande victoire pour nos territoires et pour le logement permanent. L'opposition du RN et de LR n'aura pas eu raison d'un texte très attendu que j'espère voir rapidement inscrit à l'ordre du jour du Sénat. D'autres combats pour le logement nous attendent.

LA PREMIÈRE LOI DE RÉGULATION DES MEUBLES TOURISTIQUES EST ADOPTÉE !



Remédier aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue (source public)

LE DÉTAIL DES MESURES

Article 1e A : universalisation du numéro de déclaration ou du numéro d'enregistrement des meublés de tourisme pour une meilleure connaissance du parc par les collectivités publiques et l'Etat.

Article 1 : généralisation de l'obligation du diagnostic de performance énergétique pour la location de courte durée afin notamment d'éviter la fuite de locations long terme vers les meublés de tourisme.

Article 1er bis : en cas de fausses déclarations sur le numéro d'enregistrement des meublés de tourisme, les amendes à l'encontre des fraudeurs ont été renforcées ; possibilité pour les communes d'abaisser le nombre maximal de jours de locations touristiques des résidences principales dans la limite de 90 jours jusqu'à 120 jours pour éviter les abus.

Article 2 : « Boîtes à outils » mise à disposition de l'ensemble des élus locaux : renforce le dispositif d'autorisation de changement d'usage (ex : passage d'un usage d'habitation à un usage commercial comme la location de courte durée) en l'étendant à toutes les communes, en gommant la contrainte de prouver l'usage d'habitation au « 1er janvier 1970 » ou en touchant les bureaux aujourd'hui non concernés. Il propose aussi d'inscrire dans la loi une possibilité de quotas du nombre de meublés de tourisme et la faculté, dans les communes les plus tendues, de créer des zones réservées aux résidences principales. Cet article propose également la mise en place d'une attestation sur l'honneur produite par le loueur du meuble touristique attestant la compatibilité de son activité avec les règles de sa copropriété.

Article 3 : Alignement de la fiscalité des locations de courte et de longue durée. Aujourd'hui, les locaux classés meublés de tourisme peuvent bénéficier d'une niche fiscale de 71 % jusqu'à 188 700 euros. Les locaux meublés de tourisme peuvent bénéficier d'une niche fiscale de 50 % jusqu'à 77 700 euros. Tandis, que la location « nue » de longue durée bénéficie d'un abattement de 30% jusqu'à 15 000 euros. Cette inégalité incite les propriétaires à mettre le bien en location de courte durée et tend à priver les habitants de logements à l'année. Ainsi cet article propose que pour les meublés de tourisme classés, l'abattement fiscal en "micro-BIC" soit abaissé à 30 % dans le cadre d'un plafond de revenus de 30 000 €. Cette disposition vise à conserver une incitation en faveur du classement. Pour les meublés de tourisme classés situés en zone rurale (définie comme très peu dense au sens de la grille communale de densité de l'Insee) ou en station classée de sport d'hiver : l'abattement de 30 % est complété d'un abattement supplémentaire de 41 % (soit 71 %) sous réserve d'un chiffre d'affaires plafonné à 50 000 euros. Pour les meublés de tourisme non classés, l'abattement est également baissé à 30 %, dans le cadre d'un plafond de chiffre d'affaires limité à 15 000 €. Les communes rurales, les gîtes ruraux, les maisons d'hôtes et les stations de sports d'hiver et d'alpinisme conserveront des avantages fiscaux.

Article 4 : suppression de la double déduction des amortissements pour les logements en location meublée non professionnelle dans le cadre du régime réel.

Article 5 : Obligation du loueur d'un meublé de tourisme à informer le syndic. Les propriétaires et les locataires devront informer le syndic en cas de changement d'usage qui devra l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

MOUVEMENT SOCIAL DES AGRICULTEURS

Depuis le début de mon mandat j'ai pu constater, régulièrement, les difficultés auxquelles sont confrontés nos agriculteurs : épidémies, maladies nouvelles, aléas climatiques, millesime administratif, hausse du prix de l'énergie et des matières premières, difficultés à accéder aux services : la contestation est le produit de ces difficultés. J'étais à leurs côtés, vendredi 26 janvier.

Dans ce moment, avec mes collègues nous réaffirmons trois principes :

- La prospérité de l'agriculture française s'est bâtie dans le cadre de l'Union européenne. Et c'est par elle que nous la retrouvons.
- Nous ne devons jamais opposer économie et écologie car notre souveraineté alimentaire dépend de la santé du vivant.
- Nous devons défendre solidairement le pouvoir d'achat de nos concitoyens et le revenu des agriculteurs comme les emplois des filières face aux pressions des industriels et de la distribution.

Les causes de la souffrance du monde paysan sont moins les normes que les dérégulations, les marges abusives, la concurrence déloyale : autrement dit, les effets les plus néfastes du libéralisme.

Les agriculteurs souffrent de la concurrence déloyale. Nous sommes fermement opposés au projet d'accord de libre-échange avec le Mercosur. Plus largement, notre position est simple : tolérance zéro pour les produits importés ne respectant pas les normes européennes et particulièrement les usages en matière de pesticides !

Les agriculteurs souffrent de ne pas pouvoir vivre dignement de leur travail. Les lois Egalim n'ont pas tenu leurs promesses face à l'oligarchie de la grande distribution. Elles ne permettent pas aux agriculteurs de couvrir l'ensemble de leurs charges dans un contexte de forte inflation. Nous défendons un vrai partage de la valeur, de la fourche, à la fourchette.

Les agriculteurs souffrent d'un trop faible accompagnement des transitions vers l'agroécologie. Hausse des taxes sur le gazole non-routier, sortie des produits phytosanitaires, aléas climatiques, maîtrise des engrais azotés : toutes les agricultures doivent être accompagnées de façon équilibrée par une remise à plat de la fiscalité agricole et des aides de la Politique agricole commune (PAC).

Les agriculteurs souffrent de la spéculation foncière et de l'accaparement des terres. Nous demandons depuis des années une véritable loi foncière permettant l'accès aux terres d'une nouvelle génération indispensable à la réussite de la transition agroécologique.

Nous appelons le Gouvernement à se saisir de la loi d'orientation agricole pour répondre aux inquiétudes immédiates des agriculteurs et leur apporter des solutions de long terme réconciliant économie et écologie.



LOI IMMIGRATION

À l'occasion des Questions au Gouvernement le 19 décembre, j'ai pu interpellier le premier Ministre sur le vote de la loi Immigration. Cette loi sur l'immigration, inspirée du programme historique de l'extrême-droite de Jean-Marie Le Pen, a été adoptée par le Parlement grâce voix du Rassemblement national. La minorité présidentielle avait fixé des lignes rouges, elles ont toutes été allégrement transgressées et ce sont désormais les lignes bleu marine qui sont franchies.

J'avais également rappelé, dans ma question la volonté des socialistes à continuer le combat contre ce texte, notamment à travers une saisie du Conseil constitutionnel. Jeudi 25 janvier, le Conseil constitutionnel a censuré 32 articles du projet de loi immigration dont ceux mettant en œuvre la préférence nationale, le durcissement du regroupement familial, la remise en cause du droit du sol ou la caution retour pour les étudiants étrangers.

Cette décision épargne des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants étrangers et de Français d'origine étrangère qui auraient vu leur vie être heurtée par la mise en œuvre de cette loi de la honte. Elle est aussi la preuve que nos institutions constituent encore un barrage aux assauts faits aux valeurs républicaines. C'est surtout une victoire sanction contre la faute politique et morale du gouvernement et de sa majorité, qui se sont alignés sur les positions idéologiques historiques de l'extrême droite.

Toutefois, cette censure du Conseil constitutionnel ne banché pas les députés de la majorité présidentielle qui, le 19 décembre 2023, ont mêlé leurs voix à celles de l'extrême-droite pour proposer la préférence nationale, la fin de l'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence ou la remise en cause du droit du sol. Ils ont, en votant une loi manifestement contraire aux principes constitutionnels, ouvert la voie à la remise en cause, par la droite extrême et l'extrême-droite, de notre Constitution, garante de nos droits et libertés. Au déshonneur s'ajoutent l'amalgame et l'irresponsabilité.

Cette censure reste néanmoins très imparfaite car, en censurant les articles sur leur absence de lien avec le texte de loi, elle ne se prononce pas sur leur conformité avec la Constitution et laisse donc le champ ouvert pour que les mêmes forces de droite et d'extrême droite réclament un nouveau texte.

Cette large censure par le Conseil constitutionnel témoigne de l'irresponsabilité dont le Gouvernement a fait preuve sur ce texte. Si de nombreuses horreurs ont heureusement été censurées, d'autres persistent et continuent de nuire aux principes de notre République. Ce texte abîme notre démocratie, la majorité des parlementaires du département l'ont reconnu en s'abstenant ou votant contre.

VOIR MA QUESTION

MOBILISATION DES CENTRES SOCIAUX

Depuis le début de mon mandat, j'ai eu pour de défendre les centres sociaux. J'étais en décembre 2022, le moment de la difficile situation économique. Aujourd'hui, alors que le mouvement social prend de l'ampleur, je leur apporte mon soutien

Les centres sociaux sont des acteurs essentiels de la vie citoyenne de notre pays. Dans tous les quartiers de France, ils sont des lieux ressource pour les habitants, des lieux de solidarité, de lutte contre les inégalités, mais aussi d'organisation collective par les habitants et de projets citoyens et démocratiques dans leur quartier.

Le contexte politique global d'inflation, de paupérisation, de précarisation, d'isolement, d'explosion des inégalités, de difficultés d'accès aux droits ou au recul de l'accueil physique des ayants-droit dans les services publics, a pour conséquence une demande de suivi et d'accompagnement des publics de plus en plus pressante et complexe. Les centres sociaux sont en première ligne quand la demande sociale augmente du fait de la politique de votre gouvernement.

Les centres sociaux sont également confrontés à la montée des charges, du fait de l'inflation et, en 2024, de l'évolution de leurs masses salariales (+8,1% en moyenne).

En parallèle, les financements ont évolué moins vite que la montée des charges. Les orientations de financement restent nettement insuffisantes au regard des besoins réels. Cela est d'autant plus vrai que nombre de collectivités, asphyxiées par les baisses de dotation de l'Etat, ne peuvent pas augmenter leurs financements à ces besoins croissants.

Je soutiens les revendications portées par la Fédération des centres sociaux de France :

- la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel de 65 millions d'euros, afin de permettre aux centres sociaux et socioculturels de passer le cap de cette période de crise et de maintenir une activité à la hauteur des besoins ;
- la construction d'un nouveau pacte de coopération entre centres sociaux et pouvoirs publics fondé sur un modèle économique renouvelé, en cohérence avec le projet et l'approche centre social.

POUR SIGNER LE MANIFESTE DES ARTISANS DE LA PAIX

ARTISANS DE LA PAIX

Nous sommes plus de 100 personnalités publiques locales, nationales et internationales à avoir signé le manifeste des Artisans de la paix / Bake Bidea - Le Chemin de la Paix pour réclamer la relance de Béatrice Molle-Haran et Txitx Echeverry Miquelans dans l'action symbolique de désarmement de Louhossoa et ouvrir définitivement une nouvelle page en Pays Basque.

ÉGALEMENT À L'ASSEMBLÉE

En commission des Affaires culturelles, à l'occasion d'une table ronde sur la perception de l'information, j'ai interrogé les intervenants présents sur la place occupée par la presse quotidienne régionale. Malgré les bouleversements qui la frappent actuellement, la PQR reste la presse quotidienne la plus lue en France. Les médias locaux sont aussi un espace de lien entre le politique et les habitants de nos territoires. Quand un contenu de défiance envers les médias et envers les institutions sont liés, il est de sa préservation est crucial. Sa disparition participerait à l'érosion de la confiance dans les médias.

BILAN JANVIER EN CIRCONSCRIPTION

Cérémonie des vœux à Gèbs	07/01	08/01	Cérémonie des vœux du préfet des Pyrénées-Atlantiques
Cérémonie des vœux du personnel de la mairie d'Ororon Sainte-Marie	10/01	11/01	Entretien avec des lycéennes au sujet du mouvement au Pays Basque - Cérémonie des vœux de la sous-préfecture d'Ororon Sainte-Marie
Tirage au sort de la Quebrantahossos - Remercement des bénévoles dans le cadre du Parlement des enfants - Cérémonie des vœux à Maubourguin	12/01	13/01	Cérémonies des vœux à Iholdy
Fêtes de Sainte Colombe - Concert du Nouvel an à Ororon Sainte-Marie	14/01	15/01	Rendez-vous avec les représentants du personnel de l'hôpital d'Ororon - Inauguration du fronton et de la salle des fêtes à Herrère
Rendez-vous avec le syndicat intercommunal d'eau potable à Oyes-Iso-Baies - Inauguration de la cabane pastorale à Bidarray - Vœux à Saint-Étienne-de-Bajouray	19/01	20/01	19 ans de l'association Enskal Herriko Laborantzak à Ainhice-Mongelos - Assemblée générale et cérémonie des anciens combattants
Départ de la Corrada - Manifestation contre la loi Immigration à Pau	21/01	26/01	Aux côtés des agriculteurs à Bayonne - Réunion sur la carte scolaire avec le BASER - Cérémonie des vœux à Beodous
Inauguration de la salle multi-activités, de la restauration de l'église et du lavoir et de l'embellissement de la place publique à Lay-Landouze	27/01		

• Rendez-vous individuels, associatifs et syndicaux à la permanence

SOCIALISTES

IÑAKI ECHANIZ - 4E CIRCONSCRIPTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

